

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE L'UFR DE PHYSIQUE  
DU 3 JUILLET 2017**

---

Etaient présents : Mmes et MM. Arrio, Bachelot, Bardon-Brun, Boillevin, Bonneau, Callebaut, Charron, Chatenay, Cladé, Delande, Elias, Gigan, Giura, Gligorov, Grosman, Maitre, Michaut, Restagno, Riconda, Saitta, Tissier.

M. Kierlik, directeur de la faculté de physique.

Mme Nemer, responsable administrative de la faculté de physique.

Etaient excusés : Mmes et MM. Angonin, Balland, Daigne, Deleporte, Jeauffroy, Joffre, Juhin, Sajus, Vernhet, Witkowski.

Avaient donné procuration : Mmes et MM. Angonin, Balland, Daigne, Deleporte, Jeauffroy, Joffre, Juhin, Sajus, Vernhet, Witkowski.

S. Bonneau a quitté la séance à 15h30 et donné procuration à F. Elias

### **Ordre du jour :**

- 1) Approbation du PV du conseil précédent ;
- 2) Présentation par M. Chamarro de l'école doctorale PIF « Physique en Ile-de-France » ;
- 3) Bilan et validation des services des enseignants-chercheurs ;
- 4) Point sur nos relations avec Paris VII;
- 5) Point sur la préparation des maquettes d'enseignement;
- 6) Préparation du calendrier du CUFR pour l'année 2017-2018
- 7) Questions diverses.

### **1) VALIDATION DU PV DU CONSEIL PRÉCÉDENT**

Le PV du conseil de l'UFR de physique du 12 juin 2017 est approuvé : 24 voix pour et 3 abstentions.

### **2) PRESENTATION DE L'ECOLE DOCTORALE « PHYSIQUE EN ILE-DE-FRANCE »**

M. Chamarro présente l'école doctorale Physique en Ile-de-France (EDPIF) :

- Sa création et les textes règlementaires qui la régissent (nouveaux décret et arrêté en 2016) ;
- Ses missions, son organisation et sa gouvernance ;
- Les recrutements, encadrements et suivis des doctorants.

Toutes ces informations sont disponibles sur le site de l'EDPIF : <https://www.edpif.org/fr/edpif/index.php>

M. Chamarro termine sur le suivi des parcours professionnels des docteurs selon des données à 1 an agrégées sur 3 années consécutives (2013, 2014 et 2015).

Diverses questions sont ensuite posées à M. Chamarro :

- concernant les règles d'attribution des financements après la création de la nouvelle université, elle précise que les règles établies à l'ED seront conservées. E. Kierlik signale qu'il n'y a pas de fusion des instituts de formation doctorale dans le document annonçant la nouvelle organisation ;

- Concernant l'évaluation des doctorants venant de masters étrangers, M. Chamarro indique que l'ED se base surtout sur les auditions des candidats ;
- Concernant les 14% de docteurs en recherche d'emploi une année après leur soutenance, elle signale que ce sont ceux qui ne développent pas de projets professionnels durant leur thèse ;
- Concernant le format du comité de suivi, M. Chamarro précise que le tuteur, le directeur de thèse et l'étudiant se rencontrent au moins une fois ; que les soucis rencontrés par les étudiants sont plutôt détectés à l'oral ; que les rapports de tous sont lus par l'ED ; qu'un imprimé à renseigner par les tuteurs est en rodage actuellement ; qu'un classement est demandé aux directions des laboratoires sauf pour les très bons étudiants ;
- Concernant la soutenance de thèse, M. Chamarro répond qu'aucune étude comparative n'a été menée sur les performances orales et rédactionnelles des étudiants ;
- M. Chamarro signale également qu'environ 10% des thèses sont en cotutelles, qu'une année de césure non rémunérée (ou un semestre) est possible en cours de doctorat, que des demi-bourses existent sur les Labex, que les parcours linéaires (licence/master/stages en laboratoires) sont privilégiés par rapport aux parcours atypiques.

### 3) BILAN ET VALIDATION DES SERVICES DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS

C. Riconda, responsable du tableau de service (avec S. Trincaz-Duvoid L2-L3 et R. Bernard L1) présente le bilan du tableau de service (TdS) :

- Potentiel estimé d'enseignement : 48 000 heures équivalent TD (travaux dirigés)
- Répartition des heures effectuées en licence (**L**), master (**M**), école doctorale (**ED**), et gestion administrative en licence et en master (**LG** et **MG**) :

<b>L1</b>	<b>L2</b>	<b>L3</b>	<b>LG</b>	<b>M1</b>	<b>M2</b>	<b>MG</b>	<b>ED</b>
10 865	6 882	7 194	885	4 545	4 626	954	115

- Répartition des heures effectuées dans des UE qui ne relèvent pas de nos formations (**Hors UFR**), des heures de gestion administrative UFR telles que directions UFR, directions laboratoires, ED, commissions, responsabilités UPMC, responsabilités formations (**Admin**) et les équivalences de temps de service tels que les IUF, CRCT, délégations, HDR, récupérations et congés (**Equiv**) :

<b>Hors UFR</b>	<b>Admin</b>	<b>Equiv</b>
5 080	1 844	7 592

Les débats concernent le nombre des équivalences de temps de service (par exemple 14 demi-délégations cette année) qui ne sont pas compensées financièrement par l'établissement au profit de l'UFR, les accords de binôme d'enseignement et de recherche (ABER), les termes du courrier de demande d'autorisation de dépassement du temps de service, le travail à mener pour la soutenabilité des nouvelles maquettes, la réduction éventuelle d'heures d'enseignement en master.

Les temps de service 2016/2017 sont ensuite approuvés à l'unanimité.

### 4) POINT SUR NOS RELATIONS AVEC PARIS VII

Une réunion, à laquelle participaient 7 collègues de l'UPMC et 4 de l'UPD, a eu lieu le 21 juin.

Au cours de cette réunion chaque responsable de master (S. Ducci et D. Cote) a présenté ses maquettes et les discussions ont porté sur les EUR (écoles universitaires de recherche) en préparation ; la création d'un M1 en anglais commun à l'UPMC et l'UPD même si la réflexion ne doit pas concerner seulement une filière d'excellence

mais l'ensemble des formations ; la possibilité par exemple d'une interface physique/biologie afin d'améliorer l'offre de formation.

Le compte-rendu de cette réunion sera discuté au conseil du département de master de physique le 4 juillet.

Les membres du conseil se sont interrogés sur la faisabilité d'un M1 en anglais, peut-être pour remplacer PHYTEM, ou les possibilités de ne basculer en anglais qu'un seul de nos quatre parcours M1 et/ou seulement une partie des enseignements. E. Kierlik souligne que le succès des EUR donnera les obligations d'enseignement en anglais.

Pour information, E. Kierlik liste les projets d'EUR déposés :

(EUR : école universitaire de recherche – graduate school – association de laboratoires, d'écoles doctorales et de masters sur une thématique d'excellence)

- Sciences des plasmas : des fondamentaux aux applications : Alain Dubois et Philippe Savoini (Labex Plaspar)
- Materials graduate school Sorbonne : Abhay Shukla (Labex Matisse)
- Ecole de physique du cosmos et de ses constituants : Dan Israel (Labex ILP)
- Ecole parisienne des technologies quantiques : Nicolas Treps

EUR des partenaires :

- EUREQA: EUR Espace Qualité Astrophysique : Benoît Moser (Observatoire)
- PHYNOV: Physique fondamentale et innovation : Jean-Marc Berroir (PSL physique)
- CLASS: matières complexes à Paris : Frédéric van Wijland (UPD et UPMC)

## **5) POINT SUR LA PREPARATION DES MAQUETTES D'ENSEIGNEMENT**

E. Kierlik explique que des groupes de travail, les « ateliers licence », se sont réunis et ont réfléchi à différents scénarios dont un finalisé par le groupe des directeurs de départements de licence :

Tronc commun L1 :

- S1: 9 ECTS « Calcul 1 » + 3 ECTS OIP (orientation et insertion professionnelle) + 3 UE à 6 ECTS au choix
- S2: 6 ECTS « Calcul 2 » + 3 ECTS Anglais + 3 ECTS ARE (atelier recherche encadré) + 2 UE à 9 ECTS au choix
- 3 UE à 6 ECTS en S1 avec 12 combinaisons identifiées (8 avec de la physique): phys-info-meca, phys-chim-info, phy-elec-meca, chim-bio-info, chim-bio-geo, info-elec-meca, info-bio-phys, elec-phys-info, geo-meca-info, geo-phys-inf, meca-phys-geo, bio-phys-chim

OIP 3 ECTS désormais en S5 plutôt qu'en S3

Une réunion entre la vice-présidence formation et les départements de formation au sujet des maquettes est prévue le 10 octobre. La soutenabilité de ces maquettes sera discutée dans les UFR à partir de mi-novembre.

## **6) PREPARATION DU CALENDRIER DU CONSEIL D'UFR POUR L'ANNEE 2017-2018**

E. Kierlik demande aux membres du conseil de réfléchir à un calendrier des conseils pour l'année universitaire 2017/2018 et choisir, par exemple, entre un créneau fixe ou variable.

A. Maitre demande si les commissions primes des enseignants-chercheurs sont à renouveler et E. Kierlik répond qu'elles sont a priori reconduites par les Vice-Présidences respectives. Des échanges ont lieu au sujet de la composition de ces commissions. E. Kierlik termine en précisant que seuls les noms des membres à renouveler parce que candidats sont demandés, et que les directeurs d'UFR sont sollicités pour ces remplacements.

A. Maitre demande ensuite comment sont composés les jurys de concours d'enseignants-chercheurs. E. Kierlik répond que le groupe d'experts en a la charge. M. Tissier souligne que ces comités doivent être irréprochables du fait du peu d'ouvertures de postes. Il pense que la constitution des jurys devrait être discutée en conseil d'UFR. E. Kierlik rappelle qu'il faudra renouveler les groupes d'experts à la rentrée 2017 et que cela sera l'occasion de préciser les règles de leur bon fonctionnement.